

MESURE, CONTRE-MESURE ET DÉMÉNAGEMENT

Téléphonie mobile. Le collectif Antennes relais Marseille Ecoforum vient évaluer à domicile les émissions d'ondes. Premier test en direct d'un appartement des Catalans.



Rue Papety (7^e arrondissement), tout en haut d'un immeuble avec vue sur la mer. Un drôle de bonhomme se balade sur le toit. Et puis une exclamation : « *On a atteint les 7 à 8 volts par mètre !* »

Un seuil visiblement élevé pour les membres du collectif Antennes relais Marseille Ecoforum.

A la demande de Christophe et sa compagne, propriétaires de l'appartement, les associatifs sont venus mesurer en catimini – « *histoire de ne pas alerter les opérateurs* »

- les ondes émises par le bouquet d'antennes implantées à quelques pas de la terrasse, sur le toit voisin. Après un recensement auprès des Marseillais riverains d'antennes sur leur « *ressenti* », ils ont estimé avoir assez de réponses (540) pour justifier l'achat d'une sonde qui permette d'obtenir une information « *objective* » et proposent gratuitement leur service.

Notre jeune couple s'est inquiété lorsque la jeune maman du petit Romain, 14 mois, a été sujette à des « *vertiges et maux de têtes* ». « *Inexpliqués par mon médecin, tous les bilans sanguins sont au vert* », ajoute-telle, quelque peu préoccupée. Car les antennes donnent sur la chambre parentale mais aussi sur celle de bébé.

Un bail avec l'opérateur pour 12 ans

L'étude qu'ils ont demandée à l'opérateur il y a deux ans les a moyennement rassurés. Après avoir débranché Wi-fi et autres appareils producteurs d'ondes, ils ont demandé au collectif d'intervenir. « *D'autant qu'en tant que membre du syndic, j'ai été informé que Bouygues comptait renouveler le bail pour 12 ans* », raconte Christophe. La redevance perçue par les copropriétaires s'élève à 20 000 euros. « *Soient 13 centimes d'euros par foyer, le prix de notre santé* », s'indigne Christophe. Ce qu'il souhaite, c'est que l'opérateur assume ses responsabilités, notamment en matière d'assurances. « *J'ai lu que ces dernières se désengageaient de toute conséquence des ondes électromagnétiques, au même titre que pour les OGM* », précise Christophe. Une preuve supplémentaire du manque de transparence en la matière, qui contribue à la méfiance des riverains.

Finalement, malgré les pics obtenus à l'extérieur, les mesures se limiteront à 0,63 volts par mètre en moyenne. Probablement l'effet du toit en tôle ondulée qui protège l'habitation. Mais pour Christophe et sa petite famille, l'affaire est entendue : **ils déménagent et ne comptent pas en rester là.**

Le collectif Antennes relais Marseille Ecoforum non plus, au nom du principe de précaution. « *Nous allons continuer notre campagne de mesure et aussi demander à ce que les candidats aux élections municipales se positionnent sur la question* », précise Marius Cangiano, président du collectif.

MIREILLE ROUBAUD

photo : ROBERT TERZIAN

Pour en savoir plus : www.ecoforum.fr



Une quatrième proposition de loi en route

Un portable pour les enfants a soulevé la polémique durant les fêtes. Le ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, recommandant aux parents de ne pas l'acheter, tout en soulignant que les études engagées sur le sujet n'allaient pas dans le sens de la dangerosité et donc de l'interdiction. Mais depuis l'avènement du portable et la multiplication des antennes et face aux nombreuses études de corrélation menées par les associations, la réglementation n'a guère évolué. Pire, trois propositions de lois, toutes tendances politiques confondues, ont été classées sans suite. Une quatrième a pourtant été signée par 34 députés le 27 décembre dernier et a été soumise à la commission qui détermine l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Elle prévoit entre autres la limitation d'émission à 0,6 volt par mètre, la mise en place d'une commission d'installation comprenant collectivités territoriales, opérateurs, administrations, associations environnementales et de santé, un permis de construire obligatoire avec une durée de bail inférieure à trois ans et une possibilité pour les maires de s'opposer à l'implantation des antennes, au nom du principe de précaution.

Si le collectif Antennes Relais Marseille Ecoforum soutient entièrement cette nouvelle proposition, il demande également à ce que soit constitué un organisme « *qui s'occupe du maillage* ». Il participera également à la conférence organisée le 7 février prochain à Aix par l'association Santé Environnement Provence qui rassemble quelque 250 médecins des Bouches-du-Rhône.

M.R.

Pour en savoir plus : <http://asep.santeenvironnement.fr>

Assemblée Nationale : [Proposition N°358](#)